



MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE LA FONCTION PUBLIQUE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

SECRETARIAT GENERAL DU MINISTERE

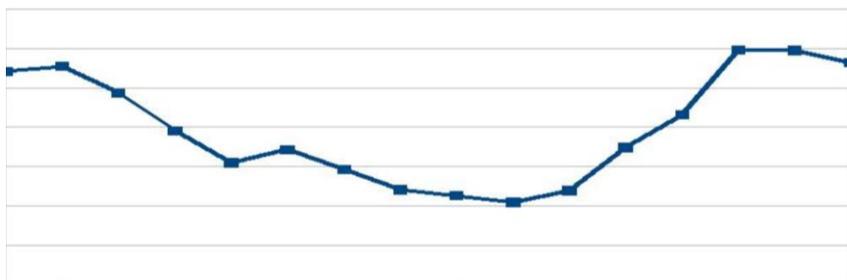
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL

CELLULE DE LA PLANIFICATION ET DE LA STATISTIQUE DU TRAVAIL

RAPPORT DES STATISTIQUES DU TRAVAIL

Année : 2017

Évolution du ratio entre le salaire minimum et le salaire moyen



Octobre 2018



RAPPORT SUR LES STATISTIQUES ISSUES DES INTERVENTIONS DU MTFP EN MATIERE DE TRAVAIL

Année 2017

Table des matières

Sigles et abréviations.....	2
Avant-propos.....	3
Introduction.....	4
1. Mission de la Direction Générale du Travail.....	5
2. Méthodologie d'élaboration du rapport.....	6
3. Statistiques du travail par domaine d'intervention.....	7
3.1 Relations professionnelles.....	7
3.2 Normes du travail.....	12
3.3 Dialogue social.....	13
3.4 Sécurité et santé au travail.....	13
3.5 Mutualité et sécurité sociale.....	14
3.6 Travail des enfants.....	15
Conclusion.....	16

Sigles et abréviations

ANPE	: Agence Nationale pour l'Emploi
BIT	: Bureau International du Travail
CCIB	: Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
CMPS	: Caisse Mutuelle de Prévoyance Sociale
CNSS	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
DDTFP	: Direction Départementale du Travail et de la Fonction Publique
DGT	: Direction Générale du Travail
DNT	: Direction des Normes du Travail
DRPDS	: Direction des Relations Professionnelles et du Dialogue Social
DSSMST	: Direction de la Sécurité Sociale, de la Mutualité et de la Santé au Travail

Avant-propos

En ratifiant le 06 avril 2000, la convention n°160 de l'Organisation Internationale du Travail sur les statistiques du travail, notre pays s'est engagé à recueillir, compiler et publier régulièrement les statistiques de base sur le travail en vue de l'appréciation des progrès réalisés en matière de travail décent.

Depuis lors, tous les efforts entrepris pour rendre disponibles les données de base sur le travail sont demeurés infructueux.

Cette situation a mis en mal l'administration du travail dont les efforts pour le maintien de la paix sociale ne sont pas révélés et appréciés par les partenaires sociaux. A juste titre, Abe BURROW le soulignait en ces termes : « la raison d'être des statistiques, c'est de vous donner raison ».

Ce n'est donc qu'à la faveur de la création de la Cellule de la Planification et de la Statistique du Travail, qu'il a été possible de démarrer les travaux de mise en place d'un Système Intégré de Recueil et de Publication des Statistiques du Travail.

Les travaux ont conduit à la publication de ce premier rapport, qui contient certaines données issues de la mise en œuvre des activités au titre de l'année 2017.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Action du Gouvernement (PAG, 2016-2021), en son pilier 1 : « consolider la démocratie, l'Etat de droit et la bonne gouvernance » et son axe stratégique 2 : « Amélioration de la gouvernance ». A travers cet axe, l'accent est mis sur la nécessité de disposer des données probantes par « la mise en place d'un cadre de performance efficace et transparent » en vue de faciliter la mesure des résultats.

Des efforts restent à déployer pour l'amélioration du système afin d'assurer un niveau de complétude des données nécessaire à une meilleure satisfaction des besoins d'utilisation à divers niveaux.

Introduction

La nécessité de disposer des statistiques dans tous les secteurs de l'économie, a toujours été une préoccupation majeure dans le processus de développement de tout pays. Les statistiques permettent une meilleure compréhension de la problématique de développement de chaque secteur et facilitent la mise en place des interventions nécessaires. En outre, elles sont indispensables pour le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre ainsi qu'une évaluation rigoureuse des résultats obtenus en vue d'éclairer la prise de décision et d'accroître la transparence et la responsabilisation des acteurs à divers niveaux.

Conscient de cette importance, le Bénin a ratifié depuis le 06 avril 2000, la convention n° 160 de l'Organisation Internationale du Travail sur les statistiques du travail et s'est donc engagé à recueillir, compiler et publier régulièrement les statistiques de base du travail en vue de l'appréciation des progrès réalisés en matière de travail décent.

Aussi, le Gouvernement a-t-il inscrit la « mise en place d'un cadre de performance efficace et transparent » au titre de l'action 1 : « Dynamiser et moderniser l'administration » relative à l'axe 2 : « Amélioration de la gouvernance » en vue de faciliter la mesure des résultats sur la base des données probantes.

Pour rendre disponibles ces statistiques, la Direction Générale du Travail, garant du respect de la législation en matière du travail, s'est lancée dans un processus de mise en place d'un Système Intégré de Recueil et de Publication des Statistiques du Travail (SIRP_Stat).

Les travaux ont permis d'identifier les besoins en information, de concevoir les outils de collecte des données, de proposer un mécanisme de collecte des données et d'élaborer le projet de guide du système. A la suite de ces travaux, une phase pilote a été lancée en vue de tester les outils et de procéder aux ajustements nécessaires.

L'utilisation des outils a permis de rendre disponibles, bien que n'étant pas exhaustives, certaines données. Celles-ci permettent d'apprécier les efforts fournis par le ministère en ce qui concerne les interventions dans le domaine du travail et de la sécurité sociale.

Le présent rapport sur les statistiques du travail au titre de l'année 2017 qui est le premier livrable de la phase pilote du système est mis à la disposition de tous les utilisateurs qui y trouveront, les informations selon leur besoins. Il fournit essentiellement les informations relatives à certains domaines d'appréciation du travail décent à savoir : i) relations professionnelles ; ii) normes de travail ; iii) dialogue social ; iv) sécurité et santé au travail ; v) mutualité et sécurité sociale, vi) travail des enfants.

1. Mission de la Direction Générale du Travail

Conformément aux dispositions de l'article 54 du décret n° 2018-029 du 31 janvier 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail et de la Fonction Publique, la Direction Générale du Travail (DGT) est « l'organe de promotion de la politique de l'Etat en matière de travail ». Elle assure donc la mise en place du cadre législatif, réglementaire et conventionnels en matière de travail, de main-d'œuvre et de sécurité sociale dans tous les secteurs d'activités, ainsi que la promotion des relations internationales, de la santé au travail, du dialogue social en milieu de travail, la lutte contre le travail des enfants et la publication des statistiques du travail.

Pour assurer sa mission, la DGT dispose de trois (03) Directions et une (01) Cellule à savoir : i) la Direction des Normes du Travail (DNT) ; ii) la Direction des Relations Professionnelles et du Dialogue Social (DRPDS) ; iii) la Direction de la Sécurité Sociale, de la Mutualité et de la Santé au Travail (DSSMST) ; iv) la Cellule de la Planification et des Statistiques du Travail (CPST).

Elle travaille en collaboration avec d'autres structures comme la CMPS, la CNSS, les DDTFP, le CNP, la CCIB, etc.

La Direction Générale du Travail assure également le Secrétariat Permanent du Conseil National du Travail (CNT), de la Commission Nationale de Sécurité et de Santé au Travail (CNSST), de la Commission Nationale d'Orientation de la Prévoyance Sociale (CNOPS) et du Comité directeur national de lutte contre le travail des enfants, ainsi que la conduite du dialogue social pour un climat social apaisé sur le lieu de travail et dans le pays.

2. Méthodologie d'élaboration du rapport

Quatre principales étapes ont conduit à l'élaboration du présent rapport sur les statistiques issues des interventions du ministère en matière de travail.

- i) la collecte active des données organisée du 08 au 12 octobre 2018 impliquant les chargés de statistiques du travail et les différentes structures du ministère productrices des données sur le travail et la sécurité sociale notamment la DGT, la CMPS, la CNSS et les DDTFP;
- ii) la saisie, l'apurement et le traitement des données qui ont permis de rendre disponibles les tableaux statistiques selon les besoins d'exploitation ;
- iii) l'étape de validation des données du 23 au 24 octobre 2018 impliquant les producteurs de données à divers niveaux en vue de s'assurer de l'exactitude des données collectées ;
- iv) les réunions techniques de rédaction et de validation du rapport tenues respectivement les 30 et 31 octobre 2018.

3. Statistiques du travail par domaine d'intervention

Les statistiques issues des interventions du ministère en matière de travail présentées ici, concernent les relations professionnelles, les normes de travail, le dialogue social, la sécurité et santé au travail, la mutualité et sécurité sociale et le travail des enfants.

3.1 Relations professionnelles

Les données relatives aux relations professionnelles concernent les plaintes des travailleurs et employeurs enregistrées, le règlement des litiges, le visa des contrats d'apprentissage et des contrats de travail, les visites d'inspection, les demandes d'autorisation de licenciement économique ainsi que l'installation des délégués du personnel dans les entreprises.

Il ressort de ces données que le ministère a enregistré, au titre de l'année 2017, 2 091 plaintes dont 88,9 % constituent des plaintes individuelles. La grande majorité des plaintes ont été enregistrées dans les départements de l'Atlantique et du Littoral, soit 69,68%. Le traitement des plaintes enregistrées a fait l'objet d'établissement en 2017, de 2 527 procès-verbaux de litiges dont 50,92% sont des procès-verbaux de non-conciliation.

Par ailleurs, 18 776 contrats de travail ont reçu le visa des services de l'inspection du travail dont 90,33% sont des Contrats à Durée Déterminée (CDD).

Enfin, au titre des visites d'inspection, les services de l'inspection du travail ont effectué 456 visites d'inspection au titre de l'année 2017 dont plus de la moitié ont été enregistrées dans les départements de l'Atacora-Donga et du Zou-collines (52,63%).

Les tableaux suivants présentent l'essentiel des données produites :

Tableau 1 : Répartition des plaintes enregistrées par nature et par département

Départements	Nature de plaintes			Proportion (%)		
	Individuelles	Collectives	Total	Individuelles	Collectives	Total
Atacora-Donga	98	16	114	5,27	6,90	5,45
Atlantique-Littoral	1 353	104	1 457	72,78	44,83	69,68
Borgou-Alibori	84	38	122	4,52	16,38	5,83
Mono-Couffo	57	-	57	3,07	0,00	2,73
Ouémé-Plateau	146	26	172	7,85	11,21	8,23
Zou-colline	121	48	169	6,51	20,69	8,08
TOTAL	1 859	232	2 091	100,00	100,00	100,00

Sources : DDTFP et DGT, 2017

Tableau 2 : Répartition des procès-verbaux de règlement de litiges par nature et par département

Départements	Nature des procès-verbaux de règlement des litiges			Proportion (%)		
	Individuels	Collectifs	Total	Individuels	Collectifs	Total
Atacora-Donga	76	15	91	5,73	1,25	3,60
Atlantique-Littoral	692	1 083	1 775	52,19	90,17	70,24
Borgou-Alibori	117	7	124	8,82	0,58	4,91
Mono-Couffo	57	-	57	4,30	0,00	2,26
Ouémé-Plateau	210	96	306	15,84	7,99	12,11
Zou-colline	174	-	174	13,12	0,00	6,89
TOTAL	1326	1201	2527	100,00	100,00	100,00

Sources : DDTFP et DGT, 2017

Tableau 3 : Répartition des procès-verbaux de règlement de litiges individuels et collectifs par nature et par département

Départements	Nature des procès-verbaux de règlement selon l'issue de la tentative de conciliation			Proportion (%)		
	Amiable	Non-conciliation	Total	Amiables	Non-conciliation	Total
Atacora-Donga	76	15	91	6,13	1,17	3,60
Atlantique-Littoral	894	881	1775	72,10	68,45	70,24
Borgou-Alibori	72	52	124	5,81	4,04	4,91
Mono-Couffo	8	49	57	0,65	3,81	2,26
Ouémé-Plateau	121	185	306	9,76	14,37	12,11
Zou-colline	69	105	174	5,56	8,16	6,89
TOTAL	1240	1287	2527	100,00	100,00	100,00

Sources : DDTFP et DGT, 2017

Tableau 4 : Répartition des procès-verbaux de règlement de litiges individuels par nature et par département

Départements	Procès-verbaux de règlement des litiges individuels selon l'issue de la tentative de conciliation			Proportion (%)		
	Amiable	Non-conciliation	Total	Amiable	Non-conciliation	Total
Atacora-Donga	67	9	76	10,00	1,37	5,73
Atlantique-Littoral	380	312	692	56,72	47,56	52,19
Borgou-Alibori	69	48	117	10,30	7,32	8,82
Mono-Couffo	8	49	57	1,19	7,47	4,30
Ouémé-Plateau	77	133	210	11,49	20,27	15,84
Zou-colline	69	105	174	10,30	16,01	13,12
TOTAL	670	656	1326	100,00	100,00	100,00

Sources : DDTFP et DGT, 2017

Tableau 5 : Répartition des procès-verbaux de règlement de litiges collectifs par nature et par département

Départements	Procès-verbaux de règlement des litiges collectifs selon l'issue de la tentative de conciliation			Proportion (%)		
	Amiable	Non-conciliation	Total	Amiables	Non-conciliation	Total
Atacora-Donga	9	6	15	1,58	0,95	1,25
Atlantique-Littoral	514	569	1 083	90,18	90,17	90,17
Borgou-Alibori	3	4	7	0,53	0,63	0,58
Mono-Couffo	0	0	-	0,00	0,00	0,00
Ouémé-Plateau	44	52	96	7,72	8,24	7,99
Zou-colline	0	0	-	0,00	0,00	0,00
TOTAL	570	631	1201	100,00	100,00	100,00

Sources : DDTFP et DGT, 2017

Tableau 6 : Répartition d'entreprises enregistrées ayant installé des délégués de personnel par département

Départements	Nombre	Proportion (%)
Atacora-Donga	12	20,69
Atlantique-Littoral	24	41,38
Borgou-Alibori	4	6,90
Mono-Couffo	1	1,72
Ouémé-Plateau	8	13,79
Zou-colline	9	15,52
TOTAL	58	100,00

Sources : DDTFP et DGT, 2017

Tableau 7 : Répartition de contrats d'apprentissage visés par département

Départements	Nombre	Proportion (%)
Atacora-Donga	6	6,00
Atlantique-Littoral	5	5,00
Borgou-Alibori	10	10,00
Mono-Couffo	30	30,00
Ouémé-Plateau	30	30,00
Zou-colline	19	19,00
TOTAL	100	100,00

Sources : DDTFP et DGT, 2017

Tableau 8 : Répartition d'attestations d'existence et de non litige délivrées par département

Départements	Nombre	Proportion (%)
Atacora-Donga	42	11,20
Atlantique-Littoral	137	36,53
Borgou-Alibori	0	-
Mono-Couffo	1	0,27
Ouémé-Plateau	0	-
Zou-colline	195	52,00
TOTAL	375	100,00

Sources : DDTFP et DGT, 2017

Tableau 9 : Répartition des visites d'entreprise effectuées par département

Départements	Nombre	Proportion (%)
Atacora-Donga	127	27,85
Atlantique-Littoral	60	13,16
Borgou-Alibori	50	10,96
Mono-Couffo	68	14,91
Ouémé-Plateau	38	8,33
Zou-colline	113	24,78
TOTAL	456	100,00

Sources : DDTFP et DGT, 2017

Tableau 10 : Répartition des contrats de travail visés par département et par nature de contrat

Départements	Nature de contrats de travail visés			Proportion (%)		
	CDD	CDI	Total	CDD	CDI	Total
Atacora-Donga	742	309	1051	4,37	17,02	5,60
Atlantique-Littoral	12473	869	13342	73,54	47,88	71,06
Borgou-Alibori	387	94	481	2,28	5,18	2,56
Mono-Couffo	1005	171	1176	5,93	9,42	6,26
Ouémé-Plateau	844	291	1135	4,98	16,03	6,04
Zou-colline	1510	81	1591	8,90	4,46	8,47
TOTAL	16961	1815	18776	100,00	100,00	100,00

Sources : DDTFP et DGT, 2017

3.2 Normes du travail

En ce qui concerne les normes de travail, au titre de l'année 2017, aucune convention internationale du travail n'a été ratifiée, ni fait l'objet de mise en conformité avec la législation du travail. Les activités ont permis l'organisation de 4 ateliers de sensibilisation sur les principes et droits fondamentaux au travail. Ces ateliers ont permis de former 120 entreprises sur la thématique.

Tableau 12 : Réalisations relatives aux normes de travail

Réalisations	Nombre
Conventions internationales de travail ratifiées	0
Conventions internationales ratifiées ayant fait l'objet de mise en conformité avec la législation nationale	0
Ateliers de sensibilisation sur les droits fondamentaux du travail organisés	4
Entreprises formées sur les droits fondamentaux de travail	120
Entreprises respectant les principes et droits fondamentaux au travail	0

Sources : DGT, 2017

3.3 Dialogue social

Au titre de l'année 2017, les mouvements de grèves ont été observés dans 8 secteurs d'activités. Au niveau de l'ensemble de ces secteurs, 53 motions de grève ont été enregistrées dont plus de la moitié (54,71%) a été enregistré dans les secteurs de l'éducation et de la santé.

Tableau 14 : Répartition des motions de grèves enregistrées par secteur.

Secteurs	Nombre	Proportion (%)
Administration des finances	6	11,32
Agriculture, élevage et pêche	1	1,89
Education	18	33,96
Justice	5	9,43
Santé	11	20,75
Infrastructure et transport	7	13,21
Travail et fonction publique	2	3,77
Télécommunication	3	5,66
TOTAL	53	100

Source : DGT, 2017

3.4 Sécurité et santé au travail

Les données disponibles font état de 103 accidents du travail enregistrés et pour lesquels les inspecteurs de travail ont été saisis pour étude.

Tableau 15 : Répartition d'accidents du travail enregistrés par département

Départements	Nombre	Proportion (%)
Atacora-Donga	10	9,71
Atlantique-Littoral	9	8,74
Borgou-Alibori	0	-
Mono-Couffo	0	-
Ouémé-Plateau	6	5,83
Zou-colline	78	75,73
TOTAL	103	100,00

Sources : DDTFP et DGT, 2017

3.5 Mutualité et sécurité sociale

La Caisse Mutuelle de Prévoyance Sociale (CMPS) a enregistré en 2017, un effectif total de 1171 adhérents avec près de 7 adhérents sur 10 dans les départements de l'Atlantique et du Littoral. Au titre des bénéficiaires des prestations de la CMPS, on en dénombre 2 168 en 2017.

Tableau 16 : Répartition des adhérents de la CMPS par département

Départements	Nombre	Proportion (%)
Atacora-Donga	56	4,78
Atlantique-Littoral	799	68,23
Borgou-Alibori	151	12,89
Mono-Couffo	77	6,58
Ouémé-Plateau	77	6,58
Zou-colline	11	0,94
TOTAL	1171	100,00

Source : CMPS, 2017

Tableau 17 : Répartition des bénéficiaires des prestations de la CMPS par département

Départements	Nombre	Proportion (%)
Atacora-Donga	61	2,81
Atlantique-Littoral	1574	72,60
Borgou-Alibori	285	13,15
Mono-Couffo	92	4,24
Ouémé-Plateau	138	6,37
Zou-colline	18	0,83
TOTAL	2168	100,00

Source : CMPS, 2017

3.6 Travail des enfants

Les interventions du ministère dans le cadre de la lutte contre les pires formes de travail des enfants ont permis de recenser 1035 enfants occupés dans les pires formes de travail dont 62,7% sont dans les départements de l’Ouémé et du Plateau. Au total, 80 enfants ont été retirés et pris en charge.

Tableau 18 : Répartition des enfants recensés dans les pires formes de travail par département

Départements	Nombre	Proportion (%)
Atacora-Donga	0	-
Atlantique-Littoral	267	25,80
Borgou-Alibori	119	11,50
Mono-Couffo	0	-
Ouémé-Plateau	649	62,71
Zou-colline	0	-
TOTAL	1035	100,00

Source : DGT, 2017

Conclusion

Le présent rapport sur les statistiques issues des interventions du Ministère du Travail et de la Fonction Publique dans le domaine du travail et de la sécurité sociale, est le premier livrable du Système Intégré de Recueil et de Publication des Statistique du Travail (SIRP_Stat). La phase pilote destinée à l'amélioration des outils de collecte et l'affinement des besoins d'information est en cours. Cette phase a permis de rendre disponibles pour les utilisateurs, certaines données utiles pour l'appréciation des progrès réalisés.

Des efforts doivent être déployés pour poursuivre l'amélioration du système de production des statistiques afin de produire, bien au-delà des données présentées ici, d'autres statistiques pertinentes qui permettront de rendre compte des progrès accomplis en matière de promotion du travail décent que vise le système d'administration du travail.